

ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique à l'égard des handicapés Question écrite n° 13856

Texte de la question

Mme Pascale Got attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion, sur le droit à l'accessibilité universelle et par conséquent sur l'intégration des personnes en situation de handicap dans notre société. En effet, avec l'adoption d'un nouveau dispositif de dérogation en matière d'accessibilité dans les bâtiments publics neufs, l'État vient d'adresser un très mauvais signe à l'ensemble de la société : aux personnes porteuses de handicap en renonçant, malgré leurs besoins incontestables, à une politique volontariste qui devait trouver son point d'orgue à l'horizon 2015 avec la mise en conformité des bâtiments publics ; en direction des associations militant pour l'accessibilité universelle pour les personnes qu'elles représentent et auprès desquelles l'État recule sur les engagements pris ; en direction des institutions publiques, à commencer par l'État, où il est désormais admis qu'elles ne sont pas exemplaires ; enfin à l'égard de l'ensemble de la population, notamment vieillissante, qui, au même titre que les personnes souffrant de handicap, peut profiter d'aménagements apportant du confort dans leur mobilité, leurs déplacements et leur mode de vie. C'est pourquoi il l'interroge sur cet aspect de la politique gouvernementale menée, volontariste en affichage mais insuffisamment solidaire dans les actes.

Données clés

Auteur: Mme Pascale Got

Circonscription: Gironde (5e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 13856

Rubrique: Handicapés

Ministère interrogé: Handicapés

Ministère attributaire : Personnes handicapées

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 18 décembre 2012, page 7502

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)